

ECHO FGTB

La lettre d'information des services d'études de la FGTB et des Interrégionales ne paraît pas en juillet et août

E.R: Estelle Ceulemans • Rue Haute 42 • 1000 BRUXELLES
Bureau dépôt: Bruxelles X

sommaire

Numéro 05, mai 2014

Economie

Perspectives d'approvisionnement en électricité: à quand un vrai débat entre interlocuteurs sociaux?

Un nouveau départ pour le CRIOC

Entreprises

Une trop grande pression au travail rend les travailleurs malades

Politique sociale

Évaluation de la réglementation sur le travail des étudiants

Passage aux chèques-repas électroniques

Ombuds social

Plainte pour harcèlement et indemnité de protection

Echo région Bruxelles

Régionalisation des Articles 60 & 61

Echo région Wallonie

Cellules de reconversion: résultats et position de la FGTB wallonne

Echo région Flandre

Le Congrès de la FGTB flamande opte pour le progrès social

Europe

La crise économique terminée?

Relations Internationales

Traité de commerce transatlantique: la position peu rassurante de Reynders

www.fgtb.be

Souhaitez-vous recevoir ECHO uniquement par e-mail ou par poste? Vous voulez signaler un changement d'adresse ou de nom? [T] 02/506.82.71 • [E] patsy.delodder@abv.be

FR - NL: Deze nieuwsbrief is ook beschikbaar in het Nederlands www.abv.be/publicaties

Les respect des droits des travailleurs au Bangladesh n'est pas garanti: nous maintenons la pression

Le drame du Rana Plaza, qui a provoqué, il y a un an, la mort de 1100 personnes et davantage encore de blessés, a choqué le monde entier et a incité les autorités et les entreprises à prendre des mesures. Le résultat le plus significatif est la négociation et l'introduction de l'Accord pour la prévention des incendies et la sécurité des bâtiments au Bangladesh, un accord contraignant entre 150 marques et les fédérations syndicales internationales IndustrieALL et UNI. Les usines textiles sont maintenant inspectées et les résultats de ces inspections sont accessibles à tous. Par ailleurs, les actions de l'UE, des États-Unis, de l'OIT, et de Clean Clothes Campaign ont permis de faire des progrès.

Néanmoins, la Confédération Syndicale Internationale et la FGTB restent inquiètes. Ces démarches pour la sécurité industrielle ne peuvent être considérées comme une fin en soi, mais doivent être vues comme le lancement d'un long processus pour que les conditions de travail inhumaines dans l'habillement et dans d'autres secteurs fassent partie du passé.

L'exercice des droits fondamentaux reste extrêmement difficile pour les travailleurs du Bangladesh. Sans possibilité de pouvoir s'organiser et d'organiser des négociations collectives, tout progrès réalisé en matière de sécurité, incendies et bâtiments ne sera pas durable. De nouvelles tragédies risquent de se produire.

Le gouvernement du Bangladesh a encore beaucoup de chemin à faire pour garantir les droits du travail fondamentaux dans la loi et en pratique. La plupart des entreprises n'ont pas vraiment fait de gros efforts pour garantir le respect des droits des travailleurs chez leurs fournisseurs au Bangladesh.

La CSI demande à ses affiliés de mettre la pression – notamment lors de la prochaine Conférence internationale du Travail – sur les autorités Bengali et d'aborder certaines préoccupations (cf. le rapport de l'OIT sur la réforme de la législation du travail au Bangladesh en 2013) concernant entre autres :

- le contraste entre les quelques réformes positives et les nombreux manquements aux normes internationales relatives à la liberté d'association et la négociation collective ;
- de nombreuses observations de l'OIT restées entièrement ou partiellement sans réponse, comme par exemple la limitation de l'élection libre des représentants syndicaux, les limitations diverses aux droits de grève, etc. Le gouvernement doit lancer au plus vite de nouvelles réformes de la législation du travail, comme convenu dans le Pacte sur la durabilité de l'UE, qui répond à de nombreuses critiques exprimées par le comité d'experts de l'OIT.

La Communauté internationale ne peut pas se reposer sur ses lauriers, alors que les travailleurs au Bangladesh sont toujours victimes d'exploitation. La FGTB continuera à faire pression!

ECONOMIE

Perspectives d'approvisionnement en électricité: à quand un vrai débat entre interlocuteurs sociaux?

"Et si on parlait du bonheur? - Au-delà du PIB"

Cet évènement est organisé le 10 juin 2014 au siège du Comité économique et social européen à Bruxelles de 9h à 18h.

Cette conférence a pour objectif de débattre de questions relatives aux indicateurs de bien-être et de progrès social dans le contexte de la transition vers un mode de croissance alternative.

Au programme:

- Comment définir et mesurer le bien-être des citoyens européens?
- Qu'existe-t-il actuellement sur le sujet en matière de recherche et d'expérience de terrain?
- Pourquoi est-il important et urgent de repenser les indicateurs de richesse et recadrer le débat actuel sur la politique économique?
- Comment élaborer des indicateurs au-delà du PIB: forces et faiblesses des statistiques?
- Quels indicateurs alternatifs faut-il intégrer dans les politiques?
- Comment influencer les responsables politiques?

Toutes ces questions feront l'objet d'interventions de divers horizons (professeurs du monde académique, OCDE, Eurostat, IWEPS, ...) et de différents panels de discussions.

L'inscription est obligatoire via le site du Comité économique et social européen (rubrique 'events').
Inscription pour le 26 mai 2014.

Une demande d'avis du Secrétaire d'Etat à l'Energie relatif à un projet d'étude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité à l'horizon 2030 est arrivé sur la table du Conseil central de l'économie (et du Conseil fédéral du développement durable pour sa partie relative à l'impact environnemental).

Ce projet d'étude émane de la DG Energie du SPF Economie et du Bureau du Plan. Il est toujours à l'état de projet, vu que la Loi sur l'organisation du marché de l'électricité impose une consultation.

L'objet de l'étude: examen des possibilités de réaliser l'adéquation entre l'offre et la demande d'électricité, à moyen et long termes, compte tenu de la nécessité d'assurer une diversification appropriée des combustibles, de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelable, d'intégrer les contraintes environnementales définies par les Régions et de promouvoir les technologies de production à faible émission de gaz à effet de serre.

Différents scénarios ont été analysés en fonction de la disponibilité de la capacité nucléaire, mais aussi sur la base de scénarios dits alternatifs, prenant notamment en compte le potentiel en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Au final, c'est justement ce scénario relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique qui semble le plus intéressant, notamment en ce qui concerne les besoins en investissements ou encore l'amélioration des émissions de gaz à effet de serre, sans parler de l'amélioration de notre dépendance au gaz naturel.

Mais le plus étrange dans ce dossier, c'est que le rang patronal freine des 4 fers pour entamer un réel débat sur la question. C'est pourtant une occasion d'initier un débat sociétal sur une vision sur la politique énergétique pour la Belgique, sur la base d'une initiative publique menée par les interlocuteurs sociaux, en vue, qui sait, d'aboutir à un «pacte énergétique».

Sebastien.storme@fgtb.be

Un nouveau départ pour le CRIOC

À près avoir connu des mois d'incertitude quant à son avenir, le CRIOC, centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs, vient aujourd'hui de se voir attribuer un nouveau contrat de gestion.

Bref rappel des faits: début 2012, le ministre en charge de la consommation menaçait de dénoncer la convention avec le CRIOC. En cause: une remise en question de la qualité des études et la gestion interne de l'organisme.

Depuis lors, des pourparlers entre les administrateurs du CRIOC (dont la FGTB) et les représentants du ministre ont été menés pour définir l'avenir du CRIOC.

Fin mars dernier, un accord a été trouvé et un nouveau contrat de gestion a été signé.

Les grandes lignes de ce contrat de gestion sont les suivantes:

- Le CRIOC est maintenu en tant qu'établissement d'utilité publique.
- La mission du CRIOC est de fournir une aide technique aux organisations de

consommateurs, valoriser la fonction de consommation et promouvoir la protection des consommateurs.

- Le CRIOC n'est pas une organisation de consommateurs. Il assure un soutien technique et juridique et réalise toute étude, analyse et information en lien avec les matières relatives à la protection et à la défense des consommateurs.
- Le rôle de contrôle du conseil d'administration se voit renforcé.
- Les liens avec l'administration fédérale de l'économie se voient également renforcés, tout en garantissant son autonomie.
- Le CRIOC est au service de l'ensemble des organisations de consommateurs.

Au final, après des mois de tractations et de négociations, 25 emplois ont été sauvés et les organisations de consommateurs disposent d'un outil leur permettant d'assurer leur mission de défense des consommateurs.

Sébastien.storme@fgtb.be

ENTREPRISES

Une trop grande pression au travail rend les travailleurs malades

Dans le cadre de la journée internationale de la sécurité et de la santé au travail du 28 avril, la FGTB a réalisé une nouvelle enquête en ligne. Cette fois-ci, nous voulions établir un lien éventuel entre la manière dont le travail est organisé et les retombées potentielles sur la santé physique ou mentale des travailleurs.

Les résultats sont éloquents: la critique sociétale de Charlie CHAPLIN dans "Modern Times" est plus actuelle que jamais, même si le film est sorti il y a 78 ans. Les conséquences les plus fréquentes d'une mauvaise organisation du travail sont le stress (92%), le burn-out (63%) et les troubles du sommeil (51%). Qui plus est, et c'est peut-être l'enseignement le plus alarmant, trois quarts des répondants estiment qu'ils ne pourront maintenir leur rythme actuel jusqu'à l'âge de la pension.

Clairement, la nécessité d'un allongement général des carrières tel que prôné par certains politiques est un mythe. Les participants à notre enquête avancent une autre solution: recruter! C'est bien plus logique, surtout en temps de chômage important, notamment parmi les jeunes.

Épinglés: une mauvaise organisation du travail et un manque d'autonomie

Sans le moindre doute, pour près de 9 travailleurs sur 10 (87%), l'organisation du travail a une influence sur la santé physique ou mentale du travailleur.

Généralement le travailleur ne détermine pas lui-même la vitesse et la quantité de travail. C'est le plus souvent sa ligne hiérarchique (49%), des systèmes informatisés qui imposent un modèle de travail à toutes les entreprises d'un groupe (7%) ou des personnes extérieures à l'entreprise (6%) qui s'en chargent. Parmi ceux-ci, près d'un travailleur sur deux indique qu'il n'a jamais (14%) ou difficilement (34%) la possibilité d'adapter ses conditions de travail. La fatigue n'est clairement pas une circonstance qui permettrait au travailleur de revoir l'organisation de son travail, et cela, pour 62% des répondants.

La solution: recruter et optimiser le dialogue social dans les entreprises

Les solutions avancées par les répondants sont évidemment liées aux problèmes qu'ils rencontrent. "Engager plus de collaborateurs" est considéré par presque la moitié (42%) comme la mesure la plus importante. Il est également frappant qu'un nombre important de travailleurs (41%) estime que «l'organisation du travail doit être revue en profondeur». 30% des répondants trouvent qu'il faut «diminuer le rythme du travail».

Il est de toute façon clair que le problème d'une mauvaise organisation du travail doit être abordé par le biais de la concertation sociale dans l'entreprise. La moitié des répondants (49%) affirme que les travailleurs ou leurs représentants (les syndicats) et l'employeur ou ses représentants ont discuté de l'organisation du travail.

Parmi les travailleurs qui pensent que l'organisation du travail n'a pas été abordée par les travailleurs ou leurs représentants et l'employeur, ou qui l'ignorent, 13% disent qu'il n'y a pas de syndicat dans l'entreprise. Nous constatons également qu'un travailleur sur quatre (23%) répond qu'il n'y a pas encore eu de concertation sociale parce que l'employeur ne veut pas en parler.

Notre réponse

Nous allons bien entendu continuer à taper sur le clou: exiger des employeurs qu'ils respectent leurs obligations légales en mettant en place des conditions de travail tenables, durables et viables pour les travailleurs de sorte à ce que leur bien-être soit assuré pendant, mais aussi après, l'exercice de leur activité professionnelle. De plus, nous réclamerons un contrôle effectif de l'organisation du travail par l'inspection du travail et les services externes de prévention et de protection au travail.

Et peut-être l'élément le plus important: le seuil pour la création d'un CPPT doit être revu à la baisse pour que la concertation sociale sur une amélioration continue des conditions de travail puisse fonctionner de manière optimale.

*caroline.verdoot@fgtb.be
francois.philips@fgtb.be*

Les coûts salariaux, l'excuse pour exploiter les travailleurs? Un peu de sérieux s.v.p.!

Selon Pieter TIMMERMANS, la FEB¹ et la NVA², si nos conditions de travail se détériorent c'est à cause des coûts salariaux trop élevés en Belgique qui font que les employeurs ont de plus grandes exigences en terme de productivité. Sauf que les pays ayant le taux de productivité le plus élevé sont les pays dont les coûts salariaux sont élevés, comme en Belgique. La Norvège occupe la première place en matière de coûts salariaux et la première place en matière de productivité, mais elle dispose de davantage de travailleurs, la pression au travail y est donc moindre pour tout le monde. Un rapport du Bureau fédéral du Plan de novembre 2012 démontre que la perte de parts de marché des exportations belges n'est due que pour un tiers aux coûts des entreprises (coûts salariaux et autres, comme l'énergie). Le rapport a également démontré que les deux tiers de notre perte de compétitivité s'expliquent par d'autres aspects, à savoir la compétitivité hors coûts: innovation, formation, enseignement, concentration sur les bons marchés,...

Erratum. Une erreur s'est glissée dans la version française de l'Edito d'Avril: le SP.a a cosigné le dépôt des amendements à la proposition de loi sur le droit d'alerte et d'expertise avec le PS. Ecolo était prêt à les soutenir.

¹ De redactie, VRT, 14 novembre 2013 et JT de la RTBF du 28 avril 2014

² Programme électoral Région Bruxelles-Capitale, p.8

POLITIQUE SOCIALE

Evaluation de la réglementation sur le travail des étudiants

Les temps partiels sauvés de l'exclusion

Depuis des mois déjà, la FGTB tire la sonnette d'alarme concernant la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Selon nos calculs, près de 50.000 demandeurs d'emploi seraient exclus à partir du 1er janvier 2015.

Nos mobilisations ont quand même donné des résultats in extremis: au dernier Conseil des ministres, une mesure a été approuvée grâce à laquelle un important groupe de demandeurs d'emploi menacés d'exclusion pourra malgré tout conserver ses allocations. Il s'agit des travailleurs à temps partiel qui perçoivent une AGR en complément de leur salaire, ceci durant la période de bénéfice des allocations d'insertion.

Pour ces travailleurs, le compteur pour calculer la durée maximale de 3 ans (période durant laquelle un chômeur peut recevoir une allocation d'insertion) sera interrompu par les périodes durant lesquelles le travailleur travaille pendant au moins 6 mois comme temps partiel involontaire avec AGR (au moins 1/3 temps ou ¼ temps si cela est prévu dans une CCT sectorielle). Comme la FGTB l'a demandé, les périodes de travail à temps partiel seront dorénavant donc prises en compte.

Cette mesure est un grand pas en avant pour bon nombre de personnes concernées. Mais tous les problèmes ne sont pas évacués pour autant : de nombreux demandeurs d'emploi risquent toujours d'être exclus à partir du 1er janvier de l'an prochain. La FGTB continue donc à se battre pour trouver une solution pour toutes les personnes qui sont menacées d'exclusion.

L'évaluation de la nouvelle réglementation du travail des étudiants, entrée en vigueur le 1er janvier 2012, a été finalisée fin mars de cette année.

La nouvelle réglementation remplaçait deux contingents existants avec leurs taux de cotisations spécifiques (23 jours en été à 7,51%, dont 5% à charge de l'employeur et 2,5% à charge de l'étudiant, et 23 jours en dehors de l'été à 12,51%, dont 8% à charge de l'employeur et 4,5% à charge de l'étudiant) par un seul contingent annuel de 50 jours avec un taux de cotisation de solidarité de 8,13%, dont 5,42% à charge de l'employeur et 2,71% à charge de l'étudiant.

L'évaluation portait également sur la question de la ministre de l'Emploi concernant le passage à un système basé sur des demi-jours, voire des heures. En ce qui concerne ce dernier point, les discussions ont montré que l'ONSS devrait réaliser des investissements de l'ordre de 900.000 euros pour permettre ce système. De plus, celui-

ci ouvrirait la porte à une concurrence plus grande encore entre étudiants et travailleurs (à temps partiel). Dans l'avis qui a été émis, on plaide par conséquent pour ne pas apporter de nouvelles modifications à la réglementation.

L'évaluation a montré qu'avec la nouvelle réglementation, le nombre de jours de travail d'étudiant prestés a augmenté de 16%, dont 5% peuvent être attribués à un glissement du fait que des travailleurs 'ordinaires' sont maintenant déclarés comme étudiants. Par ailleurs, l'augmentation du volume se situe uniquement en dehors des mois d'été, ce qui a donné lieu, en raison du nouveau taux de cotisation de solidarité par rapport à l'ancien taux de cotisation spécifique, à une diminution sensible des recettes de l'ONSS de l'ordre de 7 millions d'euros. Toutefois, l'avis constate que l'ONSS s'est déclaré incapable de calculer en détail ce glissement et les moindres recettes.

lander.vanderlinden@fgtb.be

Passage aux chèques-repas électroniques

Le 25 mars dernier, un accord officiel a été conclu au CNT, visant le passage aux chèques-repas électroniques.

Les chèques-repas papier disparaîtront le 1er janvier 2016. Les ultimes chèques-repas en papier concerneront les prestations fournies en septembre 2015. Les chèques-repas attribués pour les prestations à partir d'octobre 2015 devront obligatoirement être électroniques. Les derniers chèques-repas papier ne seront plus valables à partir du 1er janvier 2016, date à laquelle le passage à la version électronique sera donc total. Les ultimes chèques-repas papier qui pourront encore être produits et distribués seront donc ceux concernant les prestations de septembre 2015 (avec une durée de validité de 3 mois).

La FGTB n'était pas partie demanderesse pour une généralisation des chèques-repas électroniques, entre autres en raison de l'impact négatif sur l'emploi de la suppression des chèques-repas papier (plus de travaux d'impression, disparition des transports de valeurs mensuels).

Cependant, pour éviter qu'au niveau politique, l'on décide de remplacer les chèques-repas par une simple mention sur la fiche salariale et le versement du montant correspondant avec le salaire du travailleur concerné, nous n'avions pas d'autre choix que de nous déclarer d'accord. Nous avons réussi à écarter pareille proposition de loi de la table des négociations gouvernementales et à empêcher qu'elle ne passe au Sénat. Suite à notre lobbying et la proposition d'un passage généralisé aux chèques-repas électroniques, une courte majorité s'est prononcée contre la proposition de loi.

Dans l'accord conclu au CNT, nous avons pu obtenir plusieurs garanties pour les travailleurs. Le nombre de commerçants acceptant les chèques-repas électroniques devra sensiblement augmenter; la possibilité de consulter gratuitement le solde des chèques-repas est prévue, et ceci sans ordinateur ou connexion à internet.

lander.vanderlinden@fgtb.be

■ OMBUDS SOCIAL

Plainte pour harcèlement et indemnité de protection

La Cour du travail de Liège a rendu un arrêt intéressant en matière de protection contre le licenciement suite à une plainte déposée pour harcèlement.

En l'espèce, la travailleuse, qui occupait un poste de direction, a déposé plainte pour harcèlement auprès du conseiller en prévention suite au comportement de son supérieur hiérarchique à son égard (agression verbale, intimidation, menace de licenciement, humiliations, etc.).

Conformément à la législation applicable, l'employeur a été immédiatement averti du dépôt de cette plainte et, dès le lendemain, la travailleuse était licenciée moyennant le paiement d'une indemnité compensatoire de préavis avec pour motif indiqué sur le C4: «difficultés relationnelles avec sa hiérarchie et ses collègues».

La travailleuse a réclamé à son employeur le paiement d'une indemnité de protection au motif que son licenciement était lié au dépôt de la plainte pour harcèlement. L'employeur a répondu que le licenciement avait été décidé avant le dépôt de la plainte.

En première instance, le tribunal du travail avait ordonné des enquêtes et avait donné

gain de cause à la travailleuse. L'employeur a interjeté appel prétextant que le licenciement était étranger à la plainte.

La Cour du travail a procédé à un examen attentif des faits et des déclarations des différents protagonistes pour déceler une grande confusion dans le chef de l'employeur: «l'argumentation soutenue par l'employeur est singulièrement confuse et perd son crédit lorsqu'on la soumet à une analyse et à un recouplement rigoureux des témoignages, des attestations, du rapport du conseiller en prévention et des pièces portées à la connaissance de la cour». Elle en conclut donc que «l'employeur ne prouve pas que le congédiement a été décidé pour des motifs étrangers à la plainte.»

L'intérêt de cette décision est de rappeler l'existence des mesures de protection contre le licenciement en faveur du travailleur en cas de plainte pour harcèlement. C'est également l'occasion de rappeler l'entrée en vigueur depuis le 1er avril de la CCT 109 sur la motivation du licenciement.

CT Liège, 10ème chambre, 25/03/2014, RG 2013-AL-149

Jean-francois.macours@fgtb.be

Jurisprudence en matière sociale

L'article ci-contre porte sur un arrêt envoyé par l'ODS de Liège. C'est l'occasion de rappeler que nous demandons aux collaborateurs et collaboratrices des services juridiques et des ODS de nous communiquer la jurisprudence favorable aux thèses syndicales tant en droit du travail qu'en sécurité sociale afin de la mettre à la disposition de l'ensemble de la FGTB.

Ces jugements et arrêts sont à adresser au service d'études sociales de la FGTB à l'attention de Jean-François MACOURS, rue Haute 42 à 1000 Bruxelles (e-mail: jean-francois.macours@fgtb.be).

Merci pour votre collaboration.

■ ECHO REGION BRUXELLES

Régionalisation des Articles 60 & 61

Le 24 avril 2014, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a remis un avis d'initiative unanime relatif à la régionalisation des programmes de réinsertion des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de l'aide sociale équivalente. Les interlocuteurs sociaux veulent garantir la cohérence de l'ensemble des mesures de mise à l'emploi: articles 60-61, réductions ONSS et activations ONEm et... simplifier leur gestion administrative. En outre, pour favoriser et améliorer l'accès au marché de l'emploi des travailleurs sous contrat Art. 60-61, il convient de renforcer les partenariats entre les 19 CPAS bruxellois et Actiris.

Il est ainsi proposé de réunir, au lendemain des élections, les CPAS, Actiris, le (la) Ministre de l'Emploi et les interlocuteurs sociaux, pour convenir ensemble du pilotage de ce partenariat avec Actiris, du suivi budgétaire des articles 60-61 et de leur réforme dans un souci de simplification et d'harmonisation.

En outre, patrons et syndicats ont relevé sept conditions de réussite, dont trois importent tout particulièrement à la FGTB:

- 1) la création d'une instance unique de concertation interprofessionnelle, par commune ou groupe de communes, chargée d'encadrer paritairement les activités locales d'emploi du CPAS et des autres dispositifs locaux d'emploi, de contrôler les conditions de mise au travail et de prévenir d'éventuels conflits du travail (précaritat);
- 2) l'encadrement régional des mises à disposition de travailleurs engagés par les CPAS auprès d'associations, d'entreprises d'économie sociale et d'entreprises commerciales, concernant notamment la concertation sociale et le contrôle syndical, les conditions de travail et le statut salarial des travailleurs;
- 3) la recherche d'une solution particulière pour les artistes en auto-activité.

Eric.buyssens@fgtb.be

Les marchés publics sous surveillance paritaire

L'ordonnance portant création d'un Observatoire des prix de référence dans les marchés publics au sein du CESRBC a été votée (à l'unanimité !) par le Parlement bruxellois le 28 mars 2014. Cette ordonnance, obtenue par la FGTB de Bruxelles, ne saurait prétendre régler tous les problèmes que nous rencontrons dans l'exécution des marchés publics. Il demeure essentiel de singulièrement renforcer les services d'inspection. Cette ordonnance n'en constitue pas moins un véritable instrument de progrès social, certainement perfectible mais bien réel.

ECHO REGION WALLONIE

Cellules de reconversion: résultats et position de la FGTB wallonne

Vendredi 6 juin 2014 Séminaire d'actu du Cepag: **PIB: la grande arnaque?**

Pour mesurer la bonne – ou mauvaise – santé économique d'un pays c'est le fameux «produit intérieur brut» (PIB) qui est la référence. Cette somme des «valeurs ajoutées réalisées par les branches d'activités à l'intérieur d'un pays» sert aujourd'hui de base pour imposer les mesures d'austérité aux «mauvais élèves» de l'Union européenne.

Mais ce concept économique, érigé en dogme intangible, reste éminemment subjectif. Par exemple, il n'intègre pas des données essentielles telles que l'empreinte écologique, les inégalités sociales ou encore le degré de bien-être des populations. Il demeure donc un instrument au service de la politique néolibérale.

Pour en débattre:

- Bruno BAURAIND: chercheur et animateur au Gresea, coordinateur du réseau Econosphères (www.econospheres.be).
- Isabelle CASSIERS: professeure d'économie à l'UCL et chercheuse qualifiée du FNRS. Economiste engagée, elle participe à la réflexion sur le développement sociétal.
- Eric DE RUEST: réalisateur et ancien chargé de communication pour le CADTM. Il a coordonné le groupe de recherche sur la dette écologique qui est à l'origine du livre «La dette cachée de l'économie» (Ed. Les Liens qui Libèrent, 2014).
- Renaud DUTERME: enseignant en géographie, auteur de «Rwanda. Une Histoire volée» (Ed. Tribord, 2013). Co-auteur de «La dette cachée de l'économie».

Les séminaires d'actualité du Cepag ont lieu de 9h30 à 12h30 à l'Espace Solidarité – rue de Namur 47 – 5000 Beez. Inscriptions: cepag@cepag.be Infos: www.cepag.be

En 2013, malgré la conjoncture économique morose, les résultats d'insertion à l'emploi et en formation des Cellules de reconversion demeurent remarquables. Ce constat incite la FGTB wallonne à défendre le dispositif wallon comme unique modèle d'accompagnement des travailleurs victimes de restructurations.

A la différence du modèle privé d'outplacement essentiellement axé sur le retour immédiat à l'emploi, les Cellules de reconversion ont développé une méthodologie qui repose sur la définition et la concrétisation du projet professionnel. C'est grâce à cette approche, optimisée par une bonne collaboration entre l'équipe du FOREM et les accompagnateurs sociaux¹, que les résultats d'insertion restent solides malgré le faible niveau actuel de création d'emplois.

En 2013, 34 Cellules de reconversion ont été clôturées et près de 3.000 travailleurs y ont été accompagnés. Au cours de cette année, 78 Cellules de reconversion ont été mises en place, pour 6.411 travailleurs accompagnés (35% d'employés, cadres inclus, et 65% d'ouvriers).

66% des travailleurs accompagnés au sein d'une Cellule de reconversion terminée en 2013 ont retrouvé un emploi (60% d'insertion pour les ouvriers et 78% pour les employés). Bien que légèrement inférieur aux résultats d'avant la crise financière, ce taux d'insertion peut être considéré comme très positif.

Malgré une précarisation du marché de l'emploi, l'objectif d'insertion durable dans l'emploi continue donc d'être atteint. En effet, parmi les personnes qui ont retrouvé un emploi à l'issue de la Cellule, 61% ont été réinsérés dans un contrat à durée indéterminée (58% de CDI pour les ouvriers et 70% pour les employés).

Pour maintenir ce niveau d'insertion durable, le dispositif wallon doit notamment s'articuler autour de séquences de formation ou de découvertes de métiers, en collaboration avec différents opérateurs partenaires.

Pour faciliter la reconversion et la réinsertion des travailleurs, la formation professionnelle apparaît souvent comme l'étape indispensable. L'activité des Cellules consiste

alors à trouver la formation et l'opérateur qui conviennent le mieux au projet professionnel du travailleur. Et quand ce projet manque de clarté, des séances d'information sur les métiers et des visites de Centres de formation sont programmés.

En moyenne, c'est plus de 30% des travailleurs accompagnés en Cellule qui suivent une formation. Ces résultats sont tout à fait honorables quand on les compare notamment aux résultats de formation de l'ensemble des demandeurs d'emploi qui tournent en moyenne annuelle autour des 19%.

Néanmoins, ces bons résultats doivent être nuancés. En effet, un certain nombre de demandeurs d'emploi peu qualifiés, pour qui la formation constituerait un ingrédient nécessaire à leur réinsertion, sont peu tentés par ce type d'action. La prochaine programmation des Fonds structurels européens devrait permettre de concevoir des approches innovantes pour contrer ces situations.

Autre phénomène qui pénalise le recours en formation: les délais d'entrée dans certains centres. Pour certains types de formation, il est fréquent que le travailleur doive prendre son mal en patience pendant plus de 6 mois. Il n'est alors pas rare qu'il y renonce. Toutefois, soulignons ici le rôle positif de nombreux permanents qui ont compris la nécessité de revendiquer un fonds destiné à la formation professionnelle payante, lors de la négociation du volet accompagnement du plan social. En effet, quand le recours aux opérateurs «gratuits» (Centres de Forem Formation, Centres de compétences, etc.) est freiné du fait notamment de délais trop longs, le recours aux opérateurs privés payants est une solution qui limite l'abandon du projet de formation. Il est important qu'à l'avenir cette option soit poursuivie, voire amplifiée.

**patrick.brasseur@cepag.be,
didier.smetz@cepag.be
et renaud.bierlaire@cepag.be**

¹ Les accompagnateurs sociaux sont d'anciens travailleurs de l'entreprise en restructuration (le plus souvent d'anciens délégués syndicaux, eux aussi licenciés) qui sont engagés pendant la durée de la cellule de reconversion pour accompagner leurs anciens collègues et faciliter le travail des conseillers du FOREM.

■ ECHO REGION FLANDRE

Le Congrès de la FGTB flamande opte pour le progrès social

En avant! L'avenir doit être social et durable. C'est sous cette devise que la FGTB flamande organisait son 9ème Congrès statutaire les 25 et 26 avril derniers. Quelque 550 délégués FGTB ont approuvé les orientations sur 4 thèmes: une protection sociale forte, plus de sécurité d'emploi et de carrière, une économie plus durable et une FGTB forte en Flandre.

Protection sociale et fiscalité

Les Régions recevront bientôt d'importants leviers pour développer une protection sociale régionale : ceci nécessite un financement sûr, une implication permanente des partenaires sociaux dans la gestion et la mise en œuvre et un choix résolu pour des initiatives à caractère social. Ce qui est primordial, c'est que les soins soient accessibles, y compris financièrement parlant. C'est pourquoi, nous souhaitons que l'on s'attèle au maximum à facturer dans les soins et que l'on veille à ce que les interventions des utilisateurs tiennent mieux compte du revenu global.

Maintenant que les Régions vont recevoir d'importants leviers fiscaux, il est temps d'oeuvrer pour obtenir une politique fiscale à part entière qui ne se limite pas à quelques réductions de charges, mais qui ose aussi trouver de nouvelles recettes. Non pas pour taxer globalement plus, mais pour faire glisser les charges sur le travail vers le capital et la fortune. Les avantages fiscaux pour les citoyens doivent être corrigés là où cela est nécessaire, surtout pour les rendre plus sociaux et plus équitables. Nous pensons par exemple à un bonus logement que tout le monde pourrait demander mais qui serait corrigé de façon à ce que les ménages à faible revenu obtiennent le plus grand avantage.

Sécurité de carrière

Outre la sécurité d'emploi, il faut travailler aussi à plus de sécurité de carrière. Afin de permettre aux travailleurs de pouvoir faire davantage de choix de carrière, les droits à l'accompagnement de carrière, au congé éducation payé et au crédit-temps doivent être élargis.

Les peu qualifiés surtout éprouvent des difficultés sur le marché de l'emploi. C'est pourquoi, les réductions groupes-cibles doivent surtout être utilisées comme subsides à l'embauche pour les chômeurs peu qualifiés, les personnes âgées et chômeurs de longue durée bénéficiant d'un soutien de longue durée. Tous les chômeurs

qui fournissent suffisamment d'efforts mais ne trouvent pas d'emploi, ne peuvent en aucune manière être sanctionnés.

Economie durable

Les deux tiers de notre retard en termes de compétitivité s'expliquent par le manque d'innovation et par le fait que nous ne sommes pas suffisamment présents sur les marchés en expansion. Une politique de relance et une nouvelle politique industrielle doivent donc se concentrer sur ces points et faire le passage vers une production plus durable: par l'économie d'énergie, plus d'énergies renouvelables et une économie circulaire. La transition vers une économie durable, neutre sur le plan du climat, nécessite que l'Etat prenne l'initiative et donne cette orientation. Il convient par ailleurs d'organiser une concertation avec les syndicats, car il est également question d'emploi, de formation et de pouvoir d'achat.

Le syndicat comme guichet carrière

Dans notre fonctionnement interne, nous mettons de nouveaux accents. Nous continuons à mettre l'accent sur les jeunes avec un plan d'action pour attirer davantage de jeunes affiliés et les rendre actifs sur le plan syndical. La formation de nos militants reste un point fort, mais le soutien sur des thèmes tels que la qualité de l'emploi doit aussi être renforcé. Nos services classiques seront complétés de nouveaux services : l'encadrement et le soutien de nos affiliés chômeurs et actifs dans leurs choix et questions par rapport à leur carrière. Nous demandons à l'Etat qu'il reconnaîsse le syndicat comme le guichet de carrière pour les travailleurs sur le marché de l'emploi.

Renforcement de la concertation sociale

La concertation sociale paritaire entre les syndicats et les employeurs en Flandre doit être renforcée, tout comme la concertation entre partenaires sociaux et l'Etat au sein du VESOC (comité de concertation socio-économique flamand). Ceci est nécessaire compte tenu des nouvelles compétences en matière de politique du marché de l'emploi, de protection sociale et de politique économique. L'approche sectorielle dans la concertation régionale doit obtenir plus de poids.

Toutes les orientations du Congrès de la FGTB flamande peuvent être consultées à l'adresse www.vlaamsabvv.be

jdebaene@vlaams.abvv.be

Big Brother est partout!

Le mercredi 4 juin 2014, pour la quatrième année consécutive, la Ligue des droits de l'homme décernera, en partenariat avec datapanik.org, le Big Brother Award à une personne ou à une organisation peu respectueuse de la vie privée ou qui a fait preuve d'un penchant excessif pour le contrôle.

Qui gagnera le Big Brother Award 2014?

Votez pour votre candidat préféré sur www.bigbrotherawards.be.

Vous avez jusqu'au 28 mai pour le faire. Neuf candidats concourent pour le prix. Les lauréats seront annoncés le 4 juin (Zebrastraat Gent, à 19h48 précises) : le prix du jury et le prix du public.

Un débat animé est également prévu entre:

- Ronald Prins (Fox-It), expert en cybersécurité, mais aussi l'homme qui est venu faire une opération de nettoyage après le scandale Belgacom
- Sophie In 't Veld, parlementaire européenne (D66), partisane des libertés civiles
- Michael Van Peel, comique et expert par son vécu

Nominations pour les Big Brother Awards 2014

Pour cette édition des Big Brother Awards, ont été retenus par un jury professionnel:

1. Louis Michel
2. La loi sur la rétention de données
3. Les smartphones
4. Le sharenting
5. Le Procureur-général Liégeois
6. eCall
7. Privacy te koop
8. Les bracelets à puce Rock Werchter
9. La vente de données personnelles

Vous voulez en savoir plus? Surfez sur www.bigbrotherawards.be et votez pour votre candidat préféré!

■ EUROPE**La crise économique terminée?****'Yalla Palestina': six heures pour la Palestine**

Le samedi 24 mai entre 14 et 20 heures, le Parc du Cinquantenaire à Bruxelles sera le décor de l'événement 'Yalla Palestina', six heures pour la Palestine. La FGTB soutient pleinement cette initiative de l'ABP (Association Belgo-Palestine) organisée en collaboration avec les organisations syndicales, les ONG et de nombreuses autres associations. 2014 a été proclamée 'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien' par les Nations Unies. L'événement s'inscrit dans ce cadre en consacrant une attention particulière à tous les aspects et toutes les questions importantes qui concernent la Palestine. Comprendre, parler et agir, voilà le mot d'ordre avec des stands d'informations des organisations participantes dans le village des associations, notamment concernant la colonisation, les travailleurs et leurs syndicats, les expropriations, la problématique de l'eau, le blocus de Gaza, ...

Un spectacle est prévu avec notamment Les Fanfoireux, Chicos y Mendez et HK et les Déserteurs, ainsi que des animations pour enfants, un quizz, une exposition de photos, des snacks et boissons.

**Pétition
'Made in illegality'**

A l'occasion de l'événement 'Yalla Palestina', il y aura aussi un stand spécial de la plateforme d'action 'Made in illegality' (cf. l'édition précédente d'Echo) pour faire connaître au grand public la campagne pour mettre fin aux importations de produits venant des colonies israéliennes sur les territoires palestiniens. La FGTB fait également partie de cette plateforme. Au stand, vous pourrez signer une pétition, mais il est d'ores et déjà possible de la signer sur www.madeinillegality.org/petition.

L'Europe annonce, euphorique, que la crise économique est terminée. La croissance économique est de retour et dans des pays comme le Portugal, les taux d'intérêt sur les obligations d'Etat ont tellement baissé que ces pays ne sont plus sous la tutelle de la Troïka. La Commission européenne est ravie: la stratégie de l'austérité et des réformes structurelles porte ses fruits. C'est du moins ce qu'elle croit.

Il est dommage que les médias se montrent si peu critiques. Oui, les taux d'intérêt ont baissé, mais pas à la suite des économies ou des réformes. Ils ont diminué à la suite d'une décision prise par la Banque centrale européenne en juillet 2012, à savoir qu'elle viendrait inconditionnellement au secours des Etats membres en difficultés au cas où cela serait nécessaire. Cette décision a par exemple permis d'éviter la faillite de la Grèce, ce qui a réduit le risque pour les investisseurs et donné lieu à une baisse des taux d'intérêt. Nous réclamions pareille décision depuis des années, mais il a fallu deux années de crise difficiles avant que la BCE ne la prenne.

Nos décideurs politiques ont la mémoire courte. En 2011, nous étions presque sortis de la crise, mais c'est à ce moment que la politique d'austérité a été décidée et mise en œuvre. Résultat: deux années supplémentaires de récession à partir de 2012. Maintenant que l'on commence progressivement à revenir sur ces économies, on assiste au retour de la croissance. Ce n'est donc pas grâce à l'austérité, mais malgré l'austérité, que nos économies sortent du coma.

Sommes-nous définitivement sortis de la crise? Non, car les économies et les réformes ont mis en route un mécanisme qui risque de nous jouer des tours pendant de nombreuses années encore, à savoir la déflation. En poussant les salaires à la baisse et en imposant des économies dans les dépenses publiques, les prix diminuent dans de nombreux pays, mettant à nouveau sous pression la croissance économique. Dans ses prévisions, l'Europe indique que la croissance en 2015 sera nettement inférieure aux prévisions. A suivre donc.

lars.vandekeybus@fgtb.be

■ RELATIONS INTERNATIONALES**Traité de commerce transatlantique: la position peu rassurante de REYNEDERS**

Le 15 avril, le Ministre D. REYNEDERS invitait les membres du CFDD dont la FGTB à une table ronde sur la politique commerciale de la Belgique.

La FGTB a décidé d'y aborder la position que défend notre pays au Conseil des Ministres de l'Union européenne sur le Traité de commerce transatlantique avec les USA et le Canada défendu par le Commissaire européen Karel DE GUCHT. Le Ministre a affiché une volonté politique de défendre les services publics et des clauses sociales plus contraignantes tout en invoquant le caractère minoritaire de ces positions au Conseil. La mise en place d'une stratégie et d'une argumentation solide pour sortir de cet isolement sera-t-elle une priorité à l'avenir?

Sur d'autres questions, les réponses apportées sont très inquiétantes. Pour rappel, une clause prévoit que les investisseurs puissent attaquer, devant des tribunaux privés appelés «panel Etat/Investisseur», une législation sociale adoptée démocratiquement. Nous avons rappelé

notre hostilité à de tels panels mais nous nous sommes heurtés à une fin de non recevoir. Le Ministre n'est pas favorable à ce que l'on revienne sur le texte prévoyant ces panels déjà négociés avec le Canada. Ils risquent donc de faire figure de «fait accompli» dans les négociations avec les USA. Ces panels sont composés de juges issus du milieu des affaires. Le Ministre semble estimer qu'un simple «code de conduite» pour ces juges offrira une garantie suffisante. Le fait que le milieu des affaires ait aussi un rôle prédominant dans un comité de régulation destiné à soumettre toute nouvelle et ancienne réglementation aux impératifs de libre-échange ne paraît pas l'inquiéter outre mesure.

A l'aube des élections, il est primordial de se demander comment ce dossier sera géré par le gouvernement dans la future législature. La FGTB continue à suivre ce dossier de très près.

thierry.aerts@fgtb.be